

# Charte du centre de jour « Part'Âge »

## I) Missions et Objectifs

Le centre de jour de Bonfol se veut être une maison communautaire ouverte en journée aux personnes âgées prioritairement de 65 ans et plus. Pour réaliser cet objectif, le centre propose des activités récréatives, socio-culturelles et une participation active à la vie du centre par les personnes âgées elles-mêmes.

La volonté ici poursuivie est:

- de permettre aux personnes âgées de rompre la solitude et/ou l'isolement social dans laquelle elles peuvent se trouver ;
- de maintenir la plus grande autonomie possible des seniors ;
- d'autre part, de permettre aux personnes qui accompagnent au quotidien des personnes âgées de souffler pendant quelques heures/jour ou par semaine.

## II) Principes généraux

Toute personne existe en tant qu'être humain ayant des besoins physiques, psychiques, émotionnels, spirituels et relationnels. Chacun a droit au respect de sa dignité et du caractère unique de sa vie.

La vieillesse est une étape de l'existence pendant laquelle chacun peut poursuivre le développement de sa personnalité ainsi que son épanouissement affectif, social et spirituel. Des besoins d'expression et des capacités d'accomplissement existent à tout âge.

L'« être » passe avant le « faire », ce qui permet d'ouvrir un espace relationnel et de se trouver avec l'hôte dans le moment présent.

La liberté d'expression s'exerce dans le respect des opinions d'autrui.

## III) Etablissement

L'établissement développe son activité dans le respect de ses missions. Il est animé par du personnel qualifié. Celui-ci peut s'entourer dans son animation par des bénévoles de son choix à des fins précises.

Au sein de l'établissement, les activités proposées se veulent participatives. L'hôte est au centre des échanges et des activités. L'établissement représente un lieu d'accueil harmonieux, chaleureux et sécurisant qui favorise le bien-être des personnes accueillies et des collaborateurs.

La direction s'engage à chercher des solutions qui permettent de concilier le bon fonctionnement général et la prise en compte des besoins individuels de chacun, hôtes et collaborateurs.

## IV) Hôtes

La direction s'engage à fournir un environnement agréable et adapté, propre et fonctionnel, sans difficulté architecturale pour la mobilité et la sécurité des hôtes.

# Charte du centre de jour « Part'Âge »

Les collaborateurs s'engagent auprès de l'hôte à :

- Etre bien traitants, avoir une attitude respectueuse et de non-jugement ainsi qu'un langage chaleureux, clair, compréhensible et adapté.
- Le traiter de manière équitable.
- Respecter ses valeurs culturelles et spirituelles.
- Développer son bien-être, son confort et son sentiment de sécurité.
- Etre à l'écoute de son rythme, de ses besoins, désirs, attentes, intérêts, préférences et sensibilités.
- Favoriser son indépendance en entretenant ses capacités à travers les activités.
- Préserver son autonomie en favorisant l'expression de son libre-arbitre et en respectant ses choix.
- Favoriser le maintien de son rôle social.

La direction s'engage à fournir aux hôtes un encadrement compétent en effectif suffisant, correspondant aux directives cantonales.

La direction garantit la confidentialité sur les informations personnelles qui sont en sa possession.

## **V) Proches**

Les proches sont soutenus par un accès aux informations et l'écoute des professionnels.

Les proches sont intégrés dans l'accompagnement de l'hôte.

## **VI) Collaborateurs**

La direction s'engage à respecter envers les collaborateurs les obligations qui découlent de la loi, des contrats et des statuts.

Les différentes fonctions des collaborateurs et leurs compétences sont valorisées et mises en relation.

Le cadre de travail permet aux collaborateurs de se responsabiliser en fonction de leurs compétences, connaissances et expériences.

La direction donne dans la mesure du possible la possibilité aux collaborateurs de se former ou de développer des compétences et d'en faire bénéficier l'ensemble du personnel.

L'accueil de personnes bénévoles formées à l'accompagnement est favorisé dans la mesure du possible.